

## **Séance du 21 février 2012**

L'an deux mil douze, le 21 février, à vingt heures, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 15 février 2012, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame MARCETTEAU Annick, Maire.

Présents : Annick MARCETTEAU, Odile MARNEUR, Didier JACQUET, Elisabeth BAILLY, Michel HALLAY, Daniel MALHERBE, Alain LUCAS, Daniel BLIN, Pascal CASIEZ, Bernard FERRON, Corinne PELLETIER

Absents excusés : Francisque LE GOFF pouvoir à Annick MARCETTEAU

Claude LAVRAT pouvoir à Odile Marneur

Dominique GUILLOTIN pouvoir à Pascal CASIEZ

Absent non excusé : Bruno TULPAIN

Secrétaire de séance : Michel HALLAY

\*\*\*\*\*

Michel HALLAY donne lecture des procès-verbaux du 13 décembre 2011 et du 23 janvier 2012 qui sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur Pascal CASIEZ s'abstient pour toutes les décisions à prendre et dont il a reçu pouvoir de M. GUILLOTIN.

### **1 - Création d'un budget annexe pour le service « collecte et traitement des eaux usées Mignières/Thivars » au 01/01/2012**

Madame le Maire informe les membres présents qu'à compter du 1er janvier 2012, il est nécessaire de créer un budget annexe M49 pour la collecte et le traitement des eaux usées Mignières/Thivars, suite à la dissolution du Syndicat d'Assainissement Mignières/Thivars, du fait de l'intégration de la commune de Thivars à la communauté d'agglomération Chartres Métropole.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

DECIDE : de créer un budget annexe pour la collecte et le traitement des eaux usées à compter du 1er janvier 2012. Ce budget reprendra l'actif, le passif, les emprunts, les restes à recouvrer relatifs à ce service, précédemment retracés dans le budget SAMT et arrêtés au 31 décembre 2011.

SOLLICITE : l'assujettissement à la TVA pour ce budget

DESIGNE : Madame le Maire pour signer toutes les pièces à intervenir.

### **2 . Convention de gestion du traitement des eaux usées Mignières/Thivars : Chartres Métropole – Commune de Mignières – Commune de Thivars**

Madame le Maire informe que suite à l'adhésion de la commune de Thivars à Chartres Métropole, le Syndicat d'Assainissement Mignières/Thivars a été de fait dissout.

Chartres Métropole est devenue, tout comme la commune de Mignières sur son territoire, statutairement compétente en matière de collecte et de traitement des eaux usées.

Afin d'assurer la gestion optimale du service, dans la mesure où ni Chartres Métropole, ni la commune de Mignières, ne disposent encore des moyens humains et matériels suffisants pour assurer la réalisation des missions décrites à la présente convention et afin de laisser du temps à la conduite d'une réflexion plus globale sur la gestion du service public de collecte et de traitement des eaux usées, il a été arrêté d'un commun accord, le dispositif conventionnel transitoire suivant, sur la base des dispositions de l'article L. 5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévues à cet effet.

Chartres Métropole et la commune de Mignières décident conjointement de confier à la Commune de Thivars la gestion du service de traitement des eaux usées.

En conséquence, le Conseil Municipal, autorise Mme le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

### **3. Convention de gestion du service de production et de distribution d'eau potable : Chartres Métropole – Commune de Thivars**

Par arrêté n° 2011360-0013 du 26 décembre 2011, le Préfet d'Eure-et-Loir a prononcé l'adhésion, au 1<sup>er</sup> janvier 2012, de la commune de Thivars à Chartres Métropole.

Chartres Métropole est devenu statutairement compétente en matière de production et de distribution d'eau potable.

La Commune de Thivars exerçait préalablement cette compétence.

Afin d'assurer la gestion optimale du service, Chartres Métropole décide de confier à la Commune la gestion du service de production et de distribution d'eau potable.

En conséquence, le Conseil Municipal, autorise Mme le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

### **4. Convention de gestion du service d'assainissement collectif : Chartres Métropole – Commune de Thivars**

Par arrêté n° 2011360-0013 du 26 décembre 2011, le Préfet d'Eure-et-Loir a prononcé l'adhésion, au 1<sup>er</sup> janvier 2012, de la commune de Thivars à Chartres Métropole.

Chartres Métropole est devenue statutairement compétente en matière d'assainissement collectif sur le territoire de la commune.

La Commune de Thivars exerçait préalablement cette compétence.

Afin d'assurer la gestion optimale du service, Chartres Métropole décide de confier à la Commune la gestion du service d'assainissement collectif.

En conséquence, le Conseil Municipal, autorise Mme le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

## **5. Avis sur l'adhésion des communes d'Ollé et Chauffours à Chartres Métropole au 1<sup>er</sup> mars 2012**

M. le Président de Chartres Métropole souhaite connaître l'avis des membres du Conseil Municipal quant à l'adhésion des communes d'Ollé et Chauffours au 1<sup>er</sup> mars 2012.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix pour, 1 abstention) donne un avis favorable à l'adhésion des communes d'Ollé et Chauffours.

## **6. Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Le Conseil municipal :

PROCEDE à l'élection d'un représentant appelé à siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Chartres Métropole.

DECLARE élue comme représentante à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Chartres Métropole : Madame Annick MARCETTEAU.

## **7. Désignation des membres pour siéger au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de Chartres Métropole**

Le Conseil municipal désigne :

- Madame Annick MARCETTEAU membre titulaire
- Madame Odile MARNEUR membre suppléant

pour siéger au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) de Chartres Métropole.

## **8. Désignation des délégués aux sous-commissions à Chartres Métropole**

Sont désignés aux sous-commissions :

- « Enfance jeunes » : Madame Elisabeth BAILLY
- « Déchets » : Monsieur Pascal CASIEZ
- « Plan vert » : Monsieur Alain LUCAS
- « NTIC » : Madame Corinne PELLETIER
- « Développement Durable » : Daniel BLIN

## **9. Signature d'une convention relative à l'organisation d'une Agence Postale Communale**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle a eu un entretien avec la Direction de l'Enseigne la Poste de Luisant relatif à l'avenir du bureau de Poste de Thivars.

Tout en regrettant que la solution actuelle ne soit pas pérennisée, la Commune opte pour la création d'une agence postale communale à compter du mois de juillet 2012, sur le site du bureau de poste actuel.

La Commune charge un agent territorial d'assurer les prestations postales après formation adaptée prise en charge par la Poste.

En contrepartie des prestations fournies (services postaux et financiers) par la commune, la Poste s'engage à verser une indemnisation compensatrice forfaitaire mensuelle fixée à 972 € par mois et une indemnité exceptionnelle d'installation de 2 916 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité (10 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention) :

- accepte les propositions de la Poste

- décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention relative à l'organisation d'une Agence Postale Communale.

### **Informations diverses données par Mme le Maire :**

> SIAVE, SIPAC, SMEP et SIRTOM : mêmes délégués

> Odile MARNEUR donne le compte rendu du conseil d'école du 14 février 2012.

> Didier JACQUET informe qu'une étudiante en BTS tourisme de la commune a un projet de bourse aux plantes pour le mois d'octobre. Elle aura l'appui du comité des fêtes et de l'APE.

> Lors de la commission environnement, il a été décidé d'installer des panneaux pour baliser le « chemin de Compostelle ». Daniel Blin s'est proposé pour aider au balisage.

> Carte de vœux de l'association de chasse au conseil municipal et au personnel communal.

> Remerciements au comité des fêtes pour l'organisation du réveillon du 31 décembre.

> Lecture du courrier du Colonel ARVISET concernant le bilan synthétique de la délinquance.

### **TOUR DE TABLE :**

✚ Bernard FERRON signale que Dominique GUILLOTIN absent à la RSEIPC doit être remplacé par un nouveau titulaire soit Daniel MALHERBE qui était son suppléant.

✚ Daniel BLIN

1/ signale qu'un poteau d'éclairage public rue du Chanoine Vergez est cassé. Mme le Maire lui répond qu'il s'agit d'un acte de vandalisme.

2/ félicite le personnel communal pour son efficacité lors de l'épisode neigeux.

3/ demande à Mme le Maire si elle a donné sa signature pour les élections présidentielles

✚ Pascal CASIEZ

1/ fait remarqué que des sacs poubelles sont éventrés le jeudi matin lorsqu'ils sont sortis la veille au soir

2/ souligne la qualité du p'tit Vaurien

✚ Daniel BLIN informe que son article sur la Sté de chasse a été tronqué.

✚ Michel HALLAY

1/ demande si des travaux de réfection de l'accueil de la mairie sont prévus

2/ relate la démonstration de la classe numérique. Mme le Maire demande une nouvelle réunion pour les personnes qui n'ont pu y assister

3/ souhaite qu'il y ait une communication sur les avantages de l'entrée de la commune dans l'agglomération.

4/ pose la question de la formation pour les défibrillateurs.

✚ Alain LUCAS

1/ demande si les Maires de Chartres Métropole ont une indemnité. Mme le Maire lui répond qu'elle perçoit 191 € (division d'une enveloppe globale entre tous les maires de l'agglomération)

2/ est surpris de lire dans la presse qu'un syndicat sera créé au Bois Gueslin malgré leur rattachement prochain à Chartres Métropole, « c'est contre le sens de l'histoire ».

✚ Mme le Maire annonce que la commune de Thivars a reçu le 4<sup>ème</sup> prix d'arrondissement des villages fleuris. Les prix des maisons fleuries seront remis au 14 juillet.

✚ Daniel BLIN propose de faire un appel à candidature pour le prochain concours. Les personnes souhaitant participer se feront connaître en mairie.

La séance est levée à 22h30.

Le secrétaire,

Michel HALLAY